

REGLEMENT DU JEU «Grand Jeu PAMPERS»

Art. 1 : ORGANISATION

La société PROCTER & GAMBLE FRANCE au capital de 152 400 € dont le siège social est situé au 163 quai Aulagnier 92665 Asnières sur Seine Cedex immatriculée au RCS de Nanterre sous le numéro 391 543 576 (ci-après « la Société Organisatrice »), organise sur Internet un jeu (ci-après le « Jeu ») avec obligation d'achat intitulé «Grand Jeu PAMPERS» du 03/01/2020 au 11/01/2020, accessible via l'URL suivante : <https://www.magasins-u.com/jeu-pampers> selon les modalités décrites au présent règlement accessible via l'URL ci-dessus.

La participation au Jeu implique l'acceptation sans réserve du présent règlement dans son intégralité.

Art. 2 : MODALITES D'INSCRIPTION

2.1. CONDITIONS DE PARTICIPATION DES PARTICIPANTS

La Société Organisatrice organise le Jeu dans les Magasins à l'enseigne Hyper U, Super U et U Express (ci-après dénommés « le(s) Magasin(s) U ») annonçant l'opération et dont la liste exhaustive est disponible sous l'adresse URL : <https://www.magasins-u.com/jeu-pampers> et en annexe.

Ce Jeu avec obligation d'achat est ouvert aux personnes physiques majeures à la date de début du Jeu, résidant en France métropolitaine (Corse incluse, hors DROM-COM), détenteurs d'une Carte U, ayant acheté au moins 1 produit de la marque : PAMPERS parmi la liste de produits présentée en annexe pendant la durée du Jeu dans un des Magasins U participants.

Il est nécessaire de disposer d'un accès à Internet, d'une adresse électronique valide, d'un compte espace U sur le site [magasins-u.com](https://www.magasins-u.com) et de son bon de participation pour participer au Jeu.

La Société Organisatrice se réserve le droit de demander au participant gagnant le bon émis en sortie caisse lors de ses achats, bon sur lequel figure le code de participation ayant permis de participer.

Ne peuvent pas participer au Jeu, les membres de la Société Organisatrice, du personnel des Magasins U participant à l'opération et toute personne impliquée directement ou indirectement dans l'organisation, la réalisation, la mise en œuvre, la promotion et l'animation du Jeu. Sont également exclus de toute participation les membres des familles (conjoint(e)s, concubin(e)s, ascendants, descendants directs ou autres parents vivant ou non sous leur toit) de toutes les personnes précédemment citées. A cet effet, un justificatif d'identité pourrait être demandé aux participants.

Une seule participation par compte utilisateur et/ou par carte u et/ou par foyer (même adresse postale et même nom de famille) est autorisée durant tout la durée du Jeu. La Société Organisatrice se réserve le droit d'annuler les participations de quiconque aurait envoyé plusieurs participations.

Toutes informations inexactes ou mensongères entraînent la disqualification du participant.

Les participants s'abstiendront de mettre en œuvre tout mode de participation qui ne serait pas conforme au présent règlement. Des moyens techniques ont été mis en place afin de pouvoir vérifier la régularité de la participation au Jeu.

2.2 DEROULEMENT DU JEU

1/ Pour participer au Jeu, le participant doit effectuer l'achat entre le 03/01/2020 au 11/01/2020, dans un des Magasins U participants, d'au moins 1 produit de la marque : PAMPERS (ci-après dénommé le(s) Produit(s) Eligible(s)). La liste des Produits Eligibles et des Magasins U participants figure en annexe.

Lors de son passage en caisse, après présentation du ou des produits concernés et de sa CARTE U, en plus du ticket de caisse qui formalise son acte d'achat, le participant se verra remettre un bon sur lequel sera indiqué un code de participation. Le participant doit bien conserver ce bon contenant le code de participation afin de pouvoir participer au Jeu. La société organisatrice ne peut être tenue responsable de la perte, dégradation dudit bon.

2/ Le participant doit ensuite se rendre à l'adresse officielle du Jeu soit <https://www.magasins-u.com/jeu-pampers>. Le participant doit ensuite cliquer sur un bouton de participation. Il lui est alors rappelé qu'il doit disposer ou créer un compte Espace U sur [magasins-u.com](https://www.magasins-u.com) avec sa Carte U renseignée sur son Espace U pour participer au Jeu.

S'il dispose déjà d'un compte Espace U avec sa Carte U renseignée, le participant doit se connecter à son Espace U en renseignant son identifiant et son mot de passe dans les champs prévus à cet effet.

S'il n'en dispose pas déjà, le participant doit se créer un compte Espace U. Pour créer un compte Espace U, il suffit au participant de cliquer sur les liens « Je crée mon espace U » ou « Inscrivez-vous » présents sur la page d'accueil du site et de remplir le formulaire de création de compte en remplissant les champs prévus à cet effet. S'il le souhaite, le participant peut recevoir les actualités, offres et nouveautés de la part de la COOPERATIVE U ENSEIGNE en cochant la case prévue à cet effet. Le participant peut également s'inscrire sur le site sans recevoir les informations et offres de COOPERATIVE U ENSEIGNE. Il est précisé qu'il n'existe aucune relation entre l'acceptation à recevoir les informations et offres de COOPERATIVE U ENSEIGNE et la possibilité de s'inscrire sur le site. Cela n'est pas obligatoire et ne conditionne pas la participation au Jeu. Le participant doit terminer son inscription au site en cliquant sur le bouton « Je valide mes informations ».

Si le participant dispose d'un compte Espace U sans que sa Carte U ne soit renseignée, il suffit au participant de se connecter à son Espace U via le lien "Connectez-vous" présent sur le site [magasins-u.com](https://www.magasins-u.com) puis de renseigner ses identifiants.

Une fois connecté à son Espace U, le participant doit cliquer sur l'onglet "MA CARTE U" puis doit saisir son numéro de Carte U ainsi que sa date de naissance renseignée lors de la création de sa Carte U puis cliquer sur "JE VALIDE".

3/ Une fois authentifié, la page suivante s'affiche automatiquement et le participant est invité à compléter et vérifier un formulaire d'inscription :

Le participant doit vérifier et le cas échéant compléter et/ou corriger les coordonnées suivantes dans les champs obligatoires prévus à cet effet :

- Civilité*
- Nom*
- Prénom*
- Email*
- Numéro de CARTE U*

Ces champs sont automatiquement complétés via les informations de la carte u du participant, ils ne sont pas modifiables sur le formulaire de participation. Pour modifier les informations rattachées à la carte u, le participant doit effectuer sa demande avec ses informations à jour via le formulaire de contact [magasins-u.com](https://www.magasins-u.com) disponible à l'adresse suivante : <https://www.magasins-u.com/contact> ou en se rendant à l'accueil de son magasin u.

Les champs suivants sont modifiables :

- Adresse postale complète (adresse, code postale, ville)*
- Numéro de téléphone*
- Code de participation obtenu en caisse*
- Case à cocher si le Participant souhaite recevoir les offres commerciales de la part de COOPERATIVE U ENSEIGNE

Les champs mentionnés par un « * » sont les champs obligatoires à renseigner impérativement pour valider sa participation au Jeu.

L'ensemble des informations communiquées dans ces champs doivent être valides.

Tout formulaire d'inscription rempli de façon incomplète ou incompréhensible, ne pourra être pris en compte et entraînera la nullité de la participation.

Chaque participant doit ensuite valider le formulaire pour participer au Jeu en cliquant sur le bouton de participation prévu à cet effet.

4/ Page de confirmation : Après avoir validé son formulaire et renseigné son code de participation valide, le participant est informé de son inscription au Jeu.

Le participant sera notifié de la confirmation de son inscription au tirage au sort par e-mail à l'adresse qu'il aura mentionnée dans le formulaire d'inscription.

La participation au Jeu se fait exclusivement par Internet. A ce titre, toute inscription par téléphone, télécopie, courrier postal ou courrier électronique ne pourra être prise en compte.

Art. 3 : DESIGNATION DES GAGNANTS

Le Jeu est basé sur le principe d'un tirage au sort effectué par un Huissier de Justice, qui aura lieu le 16/01/2020 parmi tous les participants dont le formulaire d'inscription aura été correctement complété.

Le premier participant tiré au sort sera le gagnant du premier lot mis en jeu et ainsi de suite pour l'ensemble des dotations.

La date du tirage au sort pourra être modifiée sans préavis dans l'hypothèse où une fraude au présent Jeu aurait été identifiée, entraînant pour la Société Organisatrice l'obligation d'effectuer un contrôle des inscriptions au Jeu, préalablement à tout tirage au sort, ou en cas de survenance d'un évènement de force majeure empêchant la tenue du tirage au sort à la date initialement prévue. Dans ce cas, aucune réclamation ne pourra être portée à l'encontre de la Société Organisatrice.

Art. 4 : DOTATIONS

La dotation globale de l'opération est de 66 lots pour une valeur commerciale globale indicative de 53 750 € répartie de la manière suivante :

- Lot n°1 : une voiture Scenic de la marque Renault d'une valeur commerciale de 31 000 €.
- Lot n°2 à 66 : 350 € € TTC versés sur la Carte U des gagnants.

La dotation est nominative et sera versée à partir du **23/01/2020**, sur la Carte U du Participant utilisée lors de sa participation.

En cas de changement, de perte ou de vol de la Carte U du participant, la dotation remportée ne pourra être attribuée, transférée sur une autre Carte U et sera considérée comme définitivement perdue.

La dotation ne pourra donner lieu à la remise de sa contre-valeur en numéraire. Il est entendu que la Société Organisatrice se réserve la possibilité de substituer à tout moment au lot proposé, un autre lot d'une valeur équivalente.

Les conditions générales d'utilisation de la Carte U sont consultables sur [magasins-u.com](https://www.magasins-u.com), à l'adresse suivante : https://www.magasins-u.com/carte_u_conditions_generales_utilisation

La valeur indiquée pour le lot correspond au prix public toutes taxes comprises (TTC) couramment pratiqué ou estimé à la date de rédaction du présent règlement. Elle est donnée à titre indicatif et est susceptible de subir des variations.

Les lots sont nominatifs, ne peuvent pas être transmis à un tiers et ne pourront donner lieu à la remise de leurs contre-valeurs en numéraire. Aucun document ou photographie relatif aux prix n'est contractuel. Il est entendu que nous nous réservons la possibilité de substituer à tout moment au lot proposé, un autre lot d'une valeur équivalente.

La Société Organisatrice, la Coopérative U Enseigne et les magasins U ne pourront en aucun cas être tenus responsables des incidents éventuels pouvant intervenir dans l'utilisation des lots.

Les modalités définitives de bénéfice de ces dotations, notamment le délai de réception des lots, seront indiquées à chaque gagnant par la Société Organisatrice ou l'un de ses partenaires dans l'email envoyé à chaque gagnant lui indiquant son gain.

La Société Organisatrice ne sera pas tenue d'attribuer le lot, si le gagnant n'a pas saisi correctement ses coordonnées lors de l'inscription ou ne s'est pas conformé au présent règlement.

Art. 5 : MODE D'INFORMATION DES GAGNANTS

Les gagnants seront personnellement avertis de leur gain **par voie électronique à partir du 23/01/2020** par la Société Organisatrice à l'adresse email qu'ils auront indiquée dans le formulaire de d'inscription.

Mise à disposition du lot n° 1 : « une voiture Scenic de la marque Renault d'une valeur commerciale de 31 000 € »

La société organisatrice contactera le gagnant **sous un délai de 2 semaines à compter de la date d'envoi de l'email de gain**, afin d'effectuer les démarches administratives liées à l'attribution du véhicule et de convenir d'une date de mise à disposition du lot qui interviendra à partir du 23/03/2020. Une fois les démarches administratives effectuées, la mise à disposition de ce lot s'effectuera dans le magasin dépositaire du lot sélectionné par le gagnant lors de sa participation.

Dans le cas où le gagnant n'aurait réalisé les démarches administratives **sous un délai de 3 mois à compter de la date d'envoi de l'email de gain**, au-delà de ce délai, la dotation sera définitivement perdue et aucune réclamation portant sur la remise de la dotation ne pourra être portée à l'encontre de la société organisatrice.

Mise à disposition des lots n° 2 à 66 «Un an de couches Pampers offert, soit 350 € versés sur la Carte U des gagnants» :

Les dotations n°2 à 66 seront versées à partir du **23/01/2020**, sur la Carte U des Participants utilisée lors de leurs participations.

Dans le cas où le gagnant n'aurait réceptionné sa dotation dans les 5 semaines à compter de la date d'envoi de l'email de gain, le gagnant dispose d'**un délai de 2 mois à compter de la date de réception de l'email de gain**, pour informer la société organisatrice de la non réception de sa dotation. Au-delà de ce délai, la dotation sera définitivement perdue et aucune réclamation portant sur la remise de la dotation ne pourra être portée à l'encontre de la société organisatrice.

La Société Organisatrice ne saurait être tenue pour responsable en cas de non délivrance de l'e-mail annonçant le gain par suite d'une erreur dans l'adresse e-mail indiquée par le participant sur son formulaire de participation au Jeu, en cas de défaillance du fournisseur d'accès, en cas de défaillance du réseau internet ou pour tout autre cas.

Tout lot ne pouvant être distribué par suite d'une erreur ou omission dans les coordonnées du participant, d'une modification de ces coordonnées, ou pour toute autre raison, sera conservé par la Société Organisatrice.

La Société Organisatrice ne saurait être tenue pour responsable des retards et/ou des pertes en cours d'acheminement du fait des services postaux ou des transporteurs, ni de destruction totale ou partielle du lot par ce type de transport ou en cas de dysfonctionnement de ces services, ou pour tout autre cas.

Art 6 : PUBLICATION DES RESULTATS – DROIT DE REPRODUCTION

De manière générale, la Société Organisatrice informe les gagnants qu'elle se réserve le droit de publier sur www.magasins-u.com, le prénom, première lettre du nom et 3 derniers numéros de la Carte U du gagnant.

Art 7 : TRAITEMENT DES DONNEES PERSONNELLES – CONFIDENTIALITE

Les Participants sont informés qu'un traitement de leurs données personnelles est réalisé avec leur consentement par COOPERATIVE U ENSEIGNE en coopération avec votre MAGASIN U.

Les données à caractère personnel sont collectées, traitées et utilisées aux fins suivantes :

- gérer l'accès à l'"Espace jeu" du site Magasins-u.com
- prendre en compte les participations au Jeu
- identifier les gagnants et prendre contact avec eux aux fins de leur remettre les lots
- gérer la prospection et la communication commerciale de l'enseigne U, avec l'accord des participants, afin d'envoyer des informations et des offres commerciales préférentielles de la part de COOPERATIVE U ENSEIGNE et des MAGASINS U
- diffuser la liste des gagnants (prénom et première lettre du nom)
- gérer toute réclamation ou cas de fraude éventuelle

La COOPERATIVE U ENSEIGNE peut aussi utiliser les données personnelles afin de se conformer aux lois et règlements applicables.

Ces données ne pourront être utilisées à d'autres fins et conservées au-delà d'une durée de 26 mois à compter de la dernière connexion du participant au site Magasins-u.com.

Les données à caractère personnel vous concernant peuvent être communiquées à des prestataires situés en dehors de l'Union européenne notamment aux fins d'assurer la maintenance et les opérations d'hébergement et d'exploitation du Site Magasins-u.com dans le respect de la réglementation applicable en matière de protection des données à caractère personnel. COOPERATIVE U ENSEIGNE s'assure alors que ces transferts sont réalisés conformément à la réglementation applicable en matière de protection des données à caractère personnel (mise en place de clauses contractuelles adoptées par la Commission Européenne).

Les données à caractère personnel concernant le gagnant de la dotation N°1 sont également communiquées à la Société Organisatrice ainsi qu'à des prestataires tiers sélectionnés par la Société Organisatrice aux fins de gestion de l'attribution des dotations aux gagnants. Elles ne pourront en aucun cas être utilisées pour d'autres finalités, et seront conservées pour une durée maximale de 3 mois à compter de la désignation des gagnants, étant entendu que pour la dotation séjour nécessitant l'intervention d'un tiers organisateur, le délais de conservation des Données est de 3 mois à compter de la date à laquelle le gagnant aura choisi de programmer son départ ;

Conformément au Règlement 2016/679 du 27 avril 2016 et à la loi n°78-17 du 6 janvier 1978 relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés (dite « Loi informatique et libertés ») telle que modifiée par la loi n° 2018-493 du 20 juin 2018 relative à la protection des données personnelles, vous disposez d'un droit d'accès, de rectification, de suppression et de portabilité des données vous concernant, ainsi que d'un droit d'opposition et de limitation des traitements et du droit de disposer du sort de vos données après votre décès. Vous pouvez retirer à tout moment votre consentement au traitement de vos Données. Ces droits s'exercent en écrivant à COOPERATIVE U ENSEIGNE, en mentionnant en objet le nom de l'opération, à l'adresse suivante :

- par courrier à :

Coopérative U Enseigne - DPO, Parc Tertiaire ICADE - 20 rue d'Arcueil – CS10043, 94533 RUNGIS cedex

- par mail à :

contact_donnees_personnelles@systeme-u.fr

Vous disposez également d'un droit de saisir l'Autorité compétente en matière de protection des données personnelles (CNIL).

Les personnes qui exerceront leur droit de suppression, d'opposition et de retrait du consentement avant la fin du Jeu seront réputées renoncer à leur participation.

Art 8 : RESPONSABILITE

Il est expressément rappelé que l'Internet n'est pas un réseau sécurisé. La Société Organisatrice ne saurait donc être tenue pour responsable de la contamination par d'éventuels virus ou de l'intrusion d'un tiers dans le système du terminal des participants au Jeu et décline toute responsabilité quant aux conséquences de la connexion des participants au réseau via le site.

Plus particulièrement, la Société Organisatrice ne saurait être tenue pour responsable d'un quelconque dommage causé aux participants, à leurs équipements informatiques et aux données qui y sont stockées, ainsi que des conséquences pouvant en découler sur leur activité personnelle ou professionnelle.

La Société Organisatrice décline toute responsabilité en cas de dysfonctionnement du réseau Internet, des lignes téléphoniques, du matériel de réception empêchant le bon déroulement du Jeu.

La Société Organisatrice ne saurait davantage être tenue pour responsable au cas où un ou plusieurs participants ne pourraient parvenir à se connecter au site ou à y jouer du fait de tout problème ou défaut technique lié notamment à l'encombrement du réseau.

La Société Organisatrice pourra annuler tout ou partie du Jeu s'il apparaît que des fraudes sont intervenues sous quelque forme que ce soit, notamment de manière informatique dans le cadre de la participation au Jeu. Elle se réserve, dans cette hypothèse, le droit de ne pas attribuer les dotations aux fraudeurs et/ou de poursuivre devant les juridictions compétentes les auteurs de ces fraudes.

La Société Organisatrice s'engage à mettre tous les moyens en œuvre avec ses prestataires et la société COOPERATIVE U ENSEIGNE, pour assurer le bon déroulement du Jeu. Néanmoins, si une défaillance technique survenait et affectait le bon déroulement du jeu dans des conditions indépendantes de la volonté de la Société Organisatrice, cette dernière ne saurait être engagée à l'égard des participants.

La Société Organisatrice ne pourra être tenue pour responsable en cas de dysfonctionnement technique du Jeu ou de la plate-forme d'hébergement du Jeu confié à des prestataires sous-traités par la Société COOPERATIVE U ENSEIGNE. Les Participants ne pourront, par conséquent, prétendre à aucun dédommagement à ce titre.

En outre, la responsabilité de la Société Organisatrice ne pourra en aucun cas être retenue en cas de problèmes d'acheminement ou de perte de courrier postal ou électronique (notamment en ce qui concerne l'acheminement des dotations).

La Société Organisatrice ne saurait être tenue pour responsable du mauvais fonctionnement du réseau Internet, ni de retard, perte ou avaries résultant des services postaux et de gestion.

Enfin, la responsabilité de la Société Organisatrice ne peut être recherchée concernant tous les incidents qui pourraient survenir du fait de l'utilisation du lot attribué.

Si des circonstances exceptionnelles indépendantes de la volonté de la Société Organisatrice l'exigent, la Société Organisatrice se réserve le droit de reporter, écourter, proroger, modifier, annuler ou suspendre le Jeu et sans que sa responsabilité ne puisse être recherchée de ce fait. Dans ce cas, la Société Organisatrice vous en informera dans les meilleurs délais via le site.

ARTICLE 9 : MODIFICATION DU REGLEMENT

La Société Organisatrice peut être amenée à modifier le présent règlement, notamment afin de respecter toute nouvelle législation et/ou réglementation applicable.

Toute modification sera intégrée dans le présent règlement, fera l'objet d'une annonce sur le site et sera déposée auprès d'un huissier identifié à l'article 10 du présent règlement.

Dans l'hypothèse où l'une des clauses du présent règlement serait déclarée nulle ou non avenue, cela ne saurait en aucun cas affecter la validité du règlement lui-même.

ARTICLE 10 : DEPOT ET CONSULTATION DU REGLEMENT

Le règlement complet est déposé à la SCP MARTIN – GRAVELINE, 199-201 rue Colbert Centre Vauban - Bâtiment Ypres - 59000 LILLE.

Le règlement sera consultable et téléchargeable directement sur le jeu en ligne à l'adresse suivante : <https://www.magasins-u.com/jeu-pampers>

La société organisatrice garde la possibilité de modifier ce règlement à tout moment à condition d'en informer les participants par le dépôt d'un avenant modificatif auprès de la SCP MARTIN – GRAVELINE. En cas de contradiction entre différentes versions du présent règlement, la version faisant foi sera celle qui aura été déposée auprès de l'huissier de justice.

ARTICLE 11 : LOI APPLICABLE ET JURIDICTION

Le présent règlement est soumis à la loi française.

Il ne sera répondu à aucune demande téléphonique relative aux modalités du Jeu, à l'interprétation du règlement, ayant désigné les gagnants, à la liste des gagnants.

En cas de contestation ou de réclamation, pour quelque raison que ce soit, les demandes devront être transmises à la Société Organisatrice dans un délai de deux (2) mois après la clôture du Jeu (cachet de la poste faisant foi).

Toute réclamation doit faire l'objet d'une demande écrite exclusivement, adressée par courrier postal à l'adresse suivante :

PROCTER & GAMBLE FRANCE
Grand Jeu PAMPERS
163 quai Aulagnier 92665 Asnières sur Seine Cedex

Tout litige né à l'occasion du présent Jeu sera soumis aux tribunaux français compétents.

Annexes :

Liste des produits éligibles suivant les niveaux de magasins U participant :

Les produits pour lesquels le niveau de magasin est grisé, ne sont pas éligibles au Jeu dans ce niveau de magasin.

EAN	LIBELLES	HU2	HU1	SU5	SU4	SU3	SU2	UE2	UE1
8001090934482	Lingettes harmonie PAMPERS 2x48	1	1						
8001841062556	Lingettes sensitive PAMPERS 3x52								

8001841077864	Lingettes freshclean PAMPERS 3x52								
8001841552590	Couches harmonie PAMPERS 4-8kg taille 2 géant paquet x117	1	1						
8001841552613	Couches harmonie PAMPERS 6-10kg taille 3 géant paquet x93								
8001841556505	Couches harmonie PAMPERS 9-14kg taille 4 géant paquet x84								
8001841556529	Couches harmonie 11-16kg PAMPERS T5 géant paquet x72								
8001841468693	Couches premium protection langes t2 x124	1	1						
8001841468716	Couches premium protection langes t3 x116								
8001841468730	Couches premium protection langes t4 x96								
8001841468754	Couches premium protection langes t5 x80								
8001841468877	Couches premium active fit pants PAMPERS 8-14kg maxi t.4 x76								
8001841468891	Couches premium active fit pants PAMPERS 11-23kg jun.t.5 x68								
8001841468914	Couches premium active fit pants PAMPERS +15kg e.lar.t.6 x64								
8001841468563	Couches baby dry PAMPERS 5-9kg midi taille 3 paquet x120	1	1						
8001841468587	Couches baby dry PAMPERS 8-16kg maxi taille 4 paquet x100								
8001841468624	Couches Baby Dry PAMPERS 11-16kg junior taille 5 paquet x92								
8001841468655	Couches Baby Dry langes PAMPERS T6 x76								
8001841468815	Couches baby dry pants PAMPERS 8-14kg maxi t.4 paquet x92								
8001841468839	Couches baby dry pants PAMPERS 11-18kg junior t.5 paquet x84								
8001841468853	Couches baby dry pants PAMPERS +15kg extra large t.6 x76								

Liste des magasins participants :

[LISTE MAGASINS PARTICIPANTS A INTEGRER PAR COOPERATIVE U ENSEIGNE S-3 DEBUT OPERATION]

Nom magasin	Adresse	Code Postal	Ville	niveau
HYPER U MANOSQUE	ZI ST JOSEPH CS 60021	04107	MANOSQUE	HU2
HYPER U ROMANS	ROUTE DE LYON BP 187	26109	ROMANS CEDEX	HU2

HYPER U ALES OLIVIER DE SERRES	AV. OLIVIER DE SERRES	30100	ALES	HU2
HYPER U VILLEFRANCHE DE LAURAGAIS	SUPER U ZAC BORDE BLANCHE	31290	VILLEFRANCHE DE LAURAGAIS	HU2
HYPER U GUJAN MESTRAS	AVENUE DE CESAREE	33470	GUJAN MESTRAS	HU2
HYPER U AGDE	BD MAURICE PACULL RN112	34300	AGDE	HU2
HYPER U CLERMONT L'HERAULT	CENTRE CIAL GRAND AXE	34800	CLERMONT L'HERAULT	HU2
HYPER U MENDE	CC COEUR LOZERE ZAC DE RAMILLES	48000	MENDE	HU2
HYPER U LES ARCS	Voie Jacques PREVERT	83460	LES ARCS	HU2
HYPER U ST MAXIMIN BAUME	RTE D AIX LES GARNIERS	83470	ST MAXIMIN LA STE BAUME	HU2
HYPER U PERTUIS	CENTRE COMMERCIAL DU LUBERON	84120	PERTUIS	HU2
HYPER U DOUVRES LA DELIVRANDE	VOIE DES ALLIÉS	14440	DOUVRES LA DELIVRANDE	HU2
HYPER U BRIE COMTE ROBERT HU	RUE GUSTAVE EIFFEL	77170	BRIE COMTE ROBERT	HU2
HYPER U NEUILLY S/M HU	25 AVENUE JEAN JAURES	93330	NEUILLY SUR MARNE	HU2
HYPER U VERNOUILLET HU	RN 154	28500	VERNOUILLET	HU2
HYPER U HANCHES HU	ROUTE DE GALLARDON	28130	HANCHES	HU2
HYPER U LE GRAND QUEVILLY HU	RUE DU BOIS CANY	76120	LE GRAND QUEVILLY	HU2
HYPER U ABBEVILLE HU	AVENUE VINCENT AURIOL	80100	ABBEVILLE	HU2
HYPER U NIEPPE HU	DREVE DU BAILLY	59850	NIEPPE	HU2
HYPER U ST ROMAIN DE COLBOSC	AV. MARECHAL DE LATTRE DE TASSIGNY	76430	ST ROMAIN DE COLBOSC	HU2
HYPER U LA ROCHELLE BEAULIEU	ROUTE DE NANTES	17138	PUILBOREAU	HU2
HYPER U SAINTES	COURS MARÉCHAL LECLERC	17100	SAINTES	HU2
HYPER U VIERZON	18, AVENUE DU 19 MARS 1962	18100	VIERZON	HU2
HYPER U PLANCOET	RUE DU CONNETABLE DE CLISSON	22130	PLANCOET	HU2
HYPER U YFFINIAC	C.C. DE LA BAIE	22120	YFFINIAC	HU2
HYPER U BOULAZAC	AVENUE JACQUES DUCLOS	24750	BOULAZAC	HU2
HYPER U CHATEAUGIRON	LE PETIT LAUNAY	35410	CHATEAUGIRON	HU2
HYPER U COMBOURG	7, AVENUE DES ERABLES	35270	COMBOURG	HU2
HYPER U GUICHEN	11, RUE LOUIS AMPÈRE	35580	GUICHEN	HU2
HYPER U VITRE	21 RUE DE REDON	35500	VITRE	HU2
HYPER U BOURGUEIL	ROUTE DE CHINON	37140	BOURGUEIL	HU2
HYPER U BLAIN	27 ROUTE DE L'ISAC	44130	BLAIN	HU2

HYPER U CHATEAUBRIANT	ROUTE DE ST AUBIN DES CHÂTEAUX	44110	CHATEAUBRIANT	HU2
HYPER U LA MONTAGNE	8, AVENUE DE LA LIBÉRATION	44620	LA MONTAGNE	HU2
HYPER U SAVENAY	ZAC DE LA COLLERAYE	44260	SAVENAY	HU2
HYPER U SAINT PHILBERT DE GRAND LIEU	ESPACE COMMERCIAL GRAND LAC	44310	SAINT PHILBERT DE GRAND LIEU	HU2
HYPER U VALLET	ROUTE D ANCENIS	44330	VALLET	HU2
HYPER U BAULE	LES COUTURES	45130	BAULE	HU2
HYPER U MURS ERIGNE	C.C. RIVE SUD	49610	MURS ERIGNE	HU2
HYPER U MAYENNE	550 BD JEAN MONNET	53102	MAYENNE	HU2
HYPER U SAINT AVE	ROUTE DE PONTIVY	56890	SAINT AVE	HU2
HYPER U ECOMMOY	ROUTE DU MANS	72220	ECOMMOY	HU2
HYPER U PARTHENAY	1 AV FRANCOIS MITTERRAND	79200	PARTHENAY	HU2
HYPER U AIZENAY	ESPACE COMMERCIAL	85190	AIZENAY	HU2
HYPER U CHALLANS	BOULEVARD JEAN XXIII	85306	CHALLANS	HU2
HYPER U CHANTONNAY	45-47 RUE GEORGES CLEMENCEAU	85110	CHANTONNAY	HU2
HYPER U FONTENAY LE COMTE	ROUTE DE LA ROCHELLE	85200	FONTENAY LE COMTE	HU2
HYPER U LA ROCHE SUR YON	ROUTE DE NANTES	85000	LA ROCHE SUR YON	HU2
HYPER U LES HERBIERS	AVENUE DE LA MAINE	85500	LES HERBIERS	HU2
HYPER U SAINT HILAIRE DE RIEZ	140 AV DE L'ISLE DE RIEZ	85270	SAINT HILAIRE DE RIEZ	HU2
HYPER U SAINT JUNIEN	AVENUE NELSON MANDELA	87200	SAINT JUNIEN	HU2
HYPER U COLMAR HU	107 ROUTE DE ROUFFACH	68000	COLMAR	HU2
HYPER U REIMS VILLAGE	Rue Jacques de La Giraudière	51100	REIMS	HU2
HYPER U SIERENTZ	12 Rue du Capitain Dreyfus	68510	SIERENTZ	HU2
HYPER U MONTMOROT	EN CHANTRANS	39570	MONTMOROT	HU2
HYPER U PONTARLIER	1 ROUTE DE BESANÇON	25300	PONTARLIER	HU2
HYPER U PONT DE BEAUVOISIN	LIEU DIT L'ECURÉE	73330	PONT DE BEAUVOISIN	HU2
HYPER U RUMILLY	CENTRE COMMERCIAL "PIERRE-COLLINE"	74151	RUMILLY	HU2
HYPER U BURNHAUPT LE HAUT	Pont d'Aspach	68520	BURNHAUPT LE HAUT	HU2